

Association Syndicale Autorisée pour
l'Aménagement de l'Hydraulique et de
la voirie des coteaux viticoles de
Bouzy

Délibération n° 5 du registre
En date du : 10 octobre 2024

OBJET : autorisation du
président pour la signature du
marché de maîtrise d'œuvre
pour les travaux hydrauliques du
vignoble

Nombre de membres du syndicat :

- Titulaires : 9
- Suppléants : 3
- Stagiaires : 2

Quorum* : ...6...

**Nombre de membres
présents ou représentés :**

- Titulaires : 7
- Suppléants : 1
- Stagiaires : 0

Signature du président :

Signature d'un autre membre
du syndicat de l'ASA :

..... David PLENER

*Moitié des membres titulaires plus un

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
POUR L'AMENAGEMENT
DE L'HYDRAULIQUE
ET DES COTEAUX VITICOLES DE BOUZY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT

Le 10 octobre 2024 à 16 heures à la mairie de Bouzy le Syndicat de l'Association Syndicale Autorisée pour l'Aménagement de l'Hydraulique et de la Voirie des coteaux viticoles de Bouzy, légalement convoqué par son Président Antoine PAILLARD, s'est réuni.

La liste des personnes présentes est annexée à la présente délibération.

La majorité des membres du syndicat étant présents ou représentés, le quorum est atteint. Le syndicat peut donc délibérer valablement.

Conformément à l'ordre du jour prévu, le sujet suivant a été discuté par le syndicat et a fait l'objet d'une délibération :

Vu le code de la commande publique ; vu les statuts de l'ASA et plus précisément l'article 18 ; vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9/9/2024 au BOAMP (ais n° 24-102462), vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Président décide de signer le marché à intervenir avec l'entreprise CEREG au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux ante pour un montant estimatif de 89000 € HT avec un taux de 2.902 % en tranche ferme et 8450 € pour la tranche optionnelle et de signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Les résultats du vote à main levée sont les suivants :

- Suffrages exprimés : 8
- dont 8 pour l'adoption
- dont 0 contre l'adoption
- Abstention ou vote nul : 0

La présente délibération est donc adoptée

**Acte rendu exécutoire compte-tenu de l'affichage public
réalisé au siège de l'ASA à la suite de cette réunion.**